



IUT de BLOIS

BUT1 Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C)

- Coefficients des ressources et Situations d'Apprentissage et d'Évaluation (SAE)
- Activités bonifiantes et malus dû aux absences injustifiées





BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)

Répartition des coefficients des ressources et SAE par compétence – semestre 1

	Compétences									
Ressource	Comprendre	Concevoir	Exprimer	Développer	Entreprendre					
R101 – Anglais (5,10)	5	10	10							
R102 – Anglais renforcé ou LV2		10								
R103 – Ergonomie et accessibilité	15									
R104 – Culture numérique	15									
R105 – Stratégies de communication	5	15								
R106 – Expression, communication et rhétorique		10	10							
R107 – Écriture multimédia et narration			15							
R108 – Production graphique			20							
R109 – Culture artistique	5		10							
R110 – Production audio et vidéo			20							
R112 – Intégration				25						
R113 – Développement Web				20						
R115 – Hébergement				15						
R116 – Représentation et traitement de l'information	5		15							
R117 – Gestion de projet					15					
R118 – Économie et droit du numérique	15									
R119 – PPP					20					
SAE	Comprendre	Concevoir	Exprimer	Développer	Entreprendre					
Audit communication numérique	45									
Recommandation de communication numérique		50								
Design graphique			35							
Production audio et vidéo			40							
Production Web				60						
Gestion de projet					25					
Portfolio			Pas en S1							





BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)

Répartition des coefficients des ressources et SAE par compétence – semestre 2

	Compétences								
Ressource	Comprendre	Concevoir	Exprimer	Développer	Entreprendre				
R201 – Anglais		10	10		5				
R202 – Anglais renforcé ou LV2		10							
R203 – Ergonomie et accessibilité	15								
R204 – Culture numérique	15								
R205 – Stratégies de communication		15							
R206 – Expression, communication et rhétorique		15		10					
R207 – Écriture multimédia et narration			15		10				
R208 – Production graphique			20						
R209 – Culture artistique			15						
R210 – Production audio et vidéo			20						
R211 – Gestion de contenus				10	5				
R212 – Intégration				20					
R213 – Développement Web				20					
R214 – Système d'information				15					
R215 – Hébergement				15					
R216 – Représentation et traitement de l'information	5		10						
R217 – Gestion de projet					15				
R218 – Économie et droit du numérique					15				
R219 - PPP					10				
SAE	Comprendre	Concevoir	Exprimer	Développer	Entreprendre				
Exploration des usages	20	Conceven	Exprimer	Вечегоррег	Entreprenare				
Concevoir un produit ou un service et sa communication		30	85	10	10				
Site web et BDD				65					
Construire sa présence en ligne					15				
Portfolio	5	5	5	5	5				





Tableau des activités donnant lieu à une bonification de points

Les étudiants de BUT des 4 départements de l'IUT de Blois peuvent participer à des activités donnant lieu à un bonus sur la moyenne semestrielle de chaque Unité d'Enseignements, selon le barème suivant :

Activités bonifiantes	Bonus sur la moyenne semestrielle de chaque UE									
Sport, Théâtre	cf. université (10/20=+0,25; 20/20=+0,5) par semestre									
Zup de co	+0,2 par semestre									
Conseil département, conseil de perfectionnement	+0,1 par semestre et validé par la commission de département									
Conseil d'institut	+0,1 par semestre et validé par la commission de département									
Président association, vice- président, trésorier, secrétaire et membres du bureau										
Forums, Présentation du département dans un Lycée	+0,1 sur semestres 2, 4 et 6 validé par le chef de département									
Autres activités de vulgarisation scientifique non incluses dans un projet tutoré	+0,1 sur semestre 2, 4 et 6 validé par le chef de département									





Tableau des malus liés aux absences injustifiées

Les étudiants de BUT des 4 départements de l'IUT de Blois sont soumis à un malus sur la moyenne semestrielle de chaque Unité d'Enseignements à partir d'un certain nombre d'absences injustifiées, selon le barème suivant :

Absences injustifiées (en demi-journées par semestre)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Malus sur la moyenne semestrielle de chaque UE	0	0	0	0	0	0,25	0,5	0,75	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6	6,5